VILLE DE
Audun le Tiche

REPUBLIQUE FRANÇAISE

12 RUE DU MARÉCHAL FOCH
57390 AUDUN LE TICHE
TÉL. 03 82 59 15 00 - FAX 03 82 91 28 14
E-mail : mairie@audun-le-tiche.fr
Site internet : www.audun-le-tiche.fr

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE 1 ère CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON

L'an deux mille vingt-six, le **7 août**,

Vu les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Il est porté à la connaissance du public que le procès-verbal de première constatation de l'état d'abandon de concessions funéraires du cimetière communal a été dressé.

Conformément à l'article R.2223-16 du Code général des collectivités territoriales, le présent extrait est affiché pendant un mois à la porte de la mairie et à l'entrée du cimetière. Cet affichage est renouvelé deux fois à quinze jours d'intervalle.

La liste des concessions concernées est tenue à la disposition du public en mairie.

Fait à Audun-le-Tiche, le **7 août 2026**

Le Maire
Bouzid DJEBAR

